

## COMPTE-RENDU

SEANCE DU 29 JANVIER 2019

18H15

Excusés : MM. Jacques Gascuel et Éric Rodriguez

Absent : M. Alexis Zubritovsky

### **Aménagement du bourg : DETR**

Nous devons compléter la précédente délibération avec le plan de financement et les motivations.

Avec la DETR et le Département, nous pourrions obtenir jusqu'à 40% de subventions.

### **Restitution multiple rural**

Nous devons délibérer pour le transfert en pleine propriété, la cession se fera pour l'euro symbolique.

### **Convention maitrise d'ouvrage travaux de conformité école**

Grand Cognac s'est engagé à effectuer les travaux de conformité à l'école, à savoir : mise en accessibilité, mise en conformité de l'assainissement et contrôle de la qualité de l'air. Ces travaux n'ayant pas pu être réalisés avant le 31 décembre 2018 et la restitution de la compétence école, Grand Cognac propose d'assurer la maitrise d'ouvrage déléguée pour le compte de la commune.

### **Promotion interne**

Nous avons présenté un dossier de promotion interne pour l'accès au grade d'agent de maitrise de Johnny. Il a été accepté et nous devons délibérer pour créer ce poste.

### **Lotissement le Piruit**

Le bornage définitif a eu lieu le 29 janvier, nous pouvons maintenant vendre les lots. Le transformateur a été posé, les lignes aériennes ont été enlevées.

Dans un mois, le lotissement sera raccordé et les candélabres seront installés.

## **Travaux de voirie mutualisés**

Ce n'était pas prévu mais nous avons demandé un devis à l'agglo dans le cadre des travaux de voirie mutualisés pour le chemin du Fouillatreau partant de la RD 736 en direction des Brunetières et de Bois Faucon. Le chemin est emprunté par de nombreux véhicules et par le camion de Calitom. Le coût serait de 25 000€ TTC.

## **Adressage**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un courrier avait été envoyé aux habitants du lotissement l'ouche barette pour leur demander de proposer un nouveau nom d'allée, l'ouche barette étant déjà existant. Ils ont répondu par un courrier collectif et ne souhaitent pas changer de nom ; ils ont mis en avant l'antériorité du lotissement l'ouche barette sur la rue l'ouche barette. Monsieur le Maire a donc adressé un courrier aux habitants de la rue de l'ouche barette leur demandant de proposer un nouveau nom. Nous n'avons pas eu de retour à ce jour.

## **Questions diverses**

- école

Le photocopieur n'était plus adapté aux besoins et le contrat de maintenance s'est terminé en fin d'année. Rex Rotary a proposé de louer un nouveau copieur, qui s'ajoute dans le contrat mairie. Il en coûte 65€ par mois. Un copieur de bonne qualité est obligatoire car les enseignants font environ 20 000 copies par an.

Monsieur le Maire a demandé un devis de peinture pour les classes. Il est envisagé d'en repeindre une par an.

La chaudière a été changée en fin d'année 2018 mais pas la régulation. Il faut donc la remplacer, le coût sera d'environ 1000€ pour installer les cartes électroniques.

Le portillon de l'entrée de l'école côté est est à changer ainsi que la clôture. Nous pourrons profiter de ces travaux pour modifier la grande entrée attenante et créer un chemin piéton entre les rues du Picergent et des écoles. Un devis sera demandé pour évaluer le coût des clôtures.

Un devis va être demandé pour installer des alarmes à la cantine et dans 2 classes, celles où sont installés le tableau informatique, le copieur et les ordinateurs.

Pour info, Emmanuelle est régisseur et vend des tickets de cantine et de garderie le samedi matin à la mairie et le mardi soir tous les 15 jours à l'école.

- bâtiments

Il est envisagé de vendre la maison Cloché, en gardant une partie du jardin, et de vendre l'ancien garage Doucet.

- Le portail qui causait un conflit de voisinage entre Mmes Bonnefoy et Arcelin sera enlevé et Mme Bonnefoy va clôturer en limite de propriété.

- insonorisation salle polyvalente

MM. Roy et Cussagnet ont reçu un artisan qui a présenté un devis pour l'insonorisation de la salle polyvalente de 11 000€. Monsieur le Maire souhaite visiter des salles dans lesquels cet artisan est intervenu et également demander un autre devis.

- convention licence IV

La SARL qui exploite la licence IV ayant changé de nom avec la création du restaurant, nous devons délibérer pour mettre la licence IV à disposition de cette nouvelle SARL.